

COMMUNE DE VILLARS

VAUCLUSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize Décembre 2016 à dix-huit Heures trente sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes CHAMPETIER DE RIBES Marianne, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, BOUCLIER Martine, Messieurs : DETTORI Gérard, JEAN Guillaume, BONNET Ludovic, JOUVE Guy.

Absents excusés : VARIN Anaïs, MUSSO Marc

Absents : DUPUY V, VAUGARNY S.

Procuration : A. VARIN à G. DETTORI

Secrétaire de séance : BOUCLIER Martine

Approbation du Compte rendu du Conseil municipal du 15 Novembre 2016.

LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES.

Décision du Maire n°17 : non application du droit de préemption sur la parcelle AI 414 d'une superficie de 433m² située la Côte St Jaume appartenant à la SARL BGI Immobilier. Cette DIA annule et remplace la DIA du 07 Novembre 2016.

Décision du Maire n° 18 : Signature d'un bail de location avec M. et Mme GUFFROY Maxime pour le logement situé au 1^{ème} étage de l'immeuble Bertrand rue Neuve à compter du 15 décembre 2016 pour une durée de 6 ans au prix de 520 € par mois.

A L'ORDRE DU JOUR

1) Approbation du plan communal de sauvegarde

Le **plan communal de sauvegarde** (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux à entreprendre en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Un premier plan avait été élaboré en 2010 qu'il convient de mettre à jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le nouveau Plan Communal de Sauvegarde.

2) Approbation du Projet Educatif Territorial 2016-2019.

Le projet éducatif territorial mis en place en Septembre 2017 prévoit les différentes activités périscolaires pratiquées, les locaux mobilisés pour le déroulement de ces activités, le statut des intervenants, et définit les modalités de fonctionnement des TAP et de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)) : Pour la rentrée 2016/2017 a été décidé de reconduire les TAPS le Jeudi de 13 H 30 à 16 H 30 et l'ALSH de 16 H 30 à 18 H.

Approbation du Conseil à l'unanimité.

3) Autorisation de se porter partie civile (infraction urbanisme)

Le 13 octobre 2016 un procès-verbal a été dressé dans le cadre d'une infraction à la législation sur l'urbanisme par les services de la DDT à la demande de la Mairie. Le fait délictueux se rapporte à l'édification d'une construction en tout point non conforme au PC délivré en 2010,

du fait notamment de son implantation, de la configuration de ses différentes façades, et du détournement de son usage avec en outre l'apparente transformation du garage en logement. Cette situation n'est pas régularisable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune.

4) Autorisation d'accorder des avantages en nature au personnel de la cantine

La fourniture de repas au personnel de la cantine scolaire à titre gracieux ou onéreux constitue un avantage en nature qui fait l'objet d'une évaluation monétaire forfaitaire selon des valeurs révisées chaque année au premier janvier (au 1/01/2016 : 4,70€)

Cet avantage doit être intégré dans l'assiette des cotisations sociales.

(Seul le personnel affecté à la restauration scolaire peut prétendre à cet avantage).

Deux agents sont concernés : la cantinière et l'aide cantinière.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise l'octroi d'avantage en nature au personnel de la cantine scolaire.

5) Travaux de l'ONF sur parcellaire de la forêt communale

Dans le cadre de l'aménagement de la forêt Communale, il est proposé d'inscrire un programme d'action pour 2017. Ces travaux consistent à remettre en place les limites de la forêt communale au lieu-dit « Langoustine ». Le montant de ces travaux est de 1670,00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis de travaux de l'ONF et à inscrire la dépense au Budget Primitif 2017.

6) Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse pour la mise en place un service d'assistance au remplacement.

Le Centre de Gestion Départemental propose aux communes un nouveau service d'assistance au remplacement afin de palier ponctuellement aux absences de personnel et satisfaire les besoins en renfort en mettant à leur disposition un vivier d'agents qualifiés ou formés.

Ce service sera facturé 500 € dès lors qu'un candidat aura été proposé.

Le Conseil autorise le maire à signer la convention avec le C.D.G. de Vaucluse.

7) Rapport 2015 sur la gestion de l'eau potable par le Syndicat Durance Ventoux

(Rapporteur LAFFONT Magali)

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.

8) Condition et fixation du prix de la salle des fêtes pour les associations du Village

Actuellement les associations de Villars bénéficient des conditions suivantes pour la location de la salle des Fêtes :

Prêt de la salle une fois par semaine et un week-end par an gratuit, pour les autres locations le tarif est de 60 €.

Le Conseil doit réexaminer les conditions pour 2017.

Propositions : pour les associations de la commune : 2 gratuités par an

Accord du Conseil à l'unanimité.

9) Autorisation à donner au Maire pour entreprendre des négociations en vue d'échanger des terrains avec la CCPAL .

Il s'agit d'échanger un terrain acheté à M. SAUTEL aux Trécassats (sur la commune d'APT) avec un terrain appartenant à la C.C.P.A.L. situé à la Fumeirasse. (appartenant anciennement à M. MERITAN).

Le Conseil autorise le Maire à mener les négociations avec la C.C.P.A.L.

10) Contrat du personnel communal : Propositions 2017.

Deux propositions ont été faites pour assurer le personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :

Proposition de SOFAXIS : Assurance décès + accident de travail + Maladie ordinaire + longue maladie et longue durée avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire au taux de 6.27 %.

Proposition de GROUPAMA : mêmes garanties avec franchise de 10 jours dans l'année au taux de 6,25 %.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Groupama et autorise le Maire à signer le contrat.

11) Questions diverses

Travaux d'engrènement à la Fumeirasse (mise en place de blocs d'engrènement sur 80 m² et mise en place de graviers.) Accord du Conseil Municipal pour solliciter des devis avant d'engager des travaux.

A vingt heures la séance est levée.

Vu pour être affiché le

La secrétaire de séance

Martine BOUCLIER